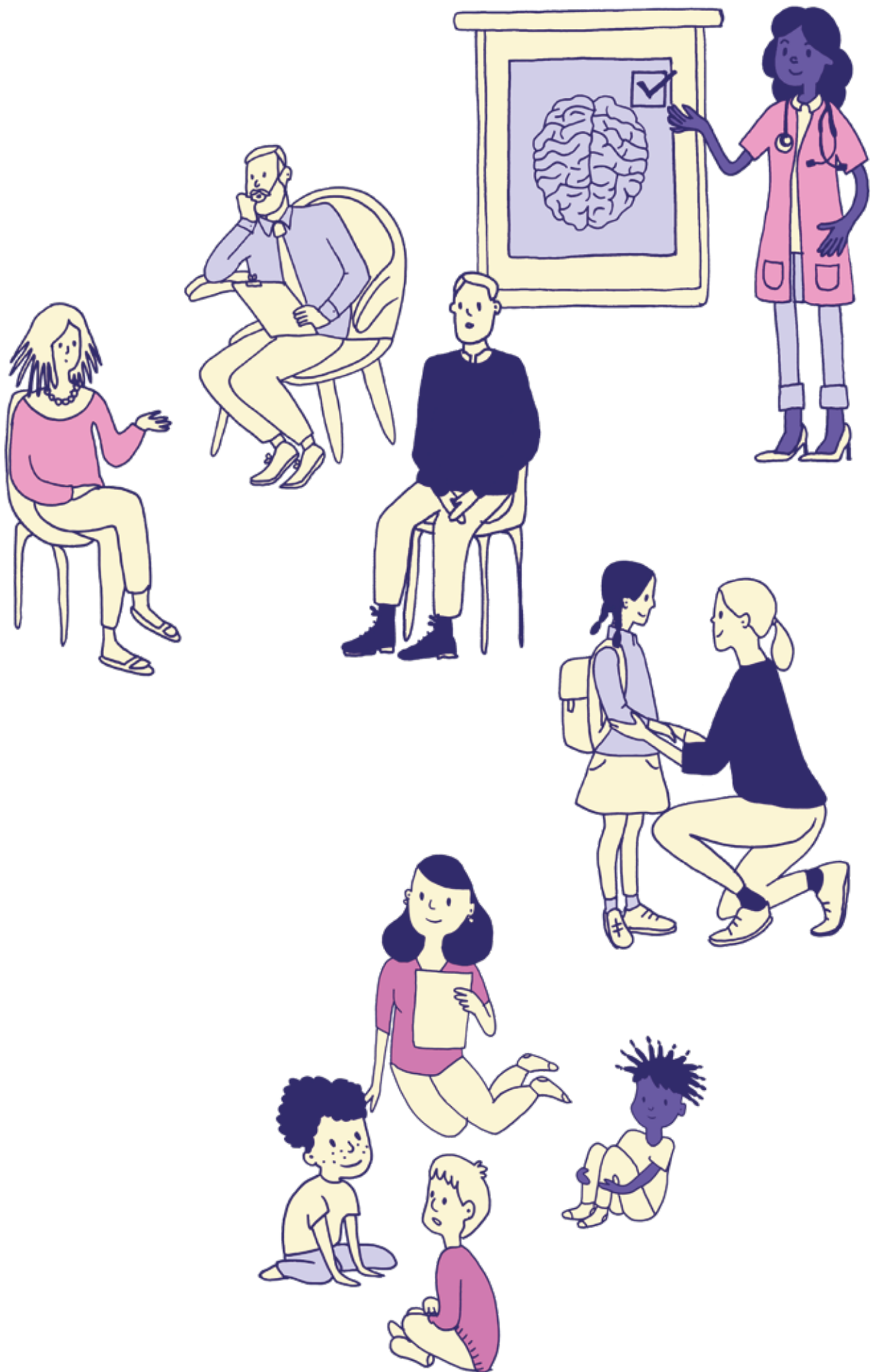


LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE DE TRAPPES-EN-YVELINES 2018-2021





OSONS INVENTER L'AVENIR

Le Projet Educatif De Territoire voté en septembre 2015 pour une période de trois ans touche à sa fin. Ce PEDT a mis en valeur l'intense travail mené depuis bien longtemps par ceux qui œuvrent dans le champ de l'éducation, depuis la prime enfance et jusqu'à l'entrée dans la vie active, en animant les dynamiques éducatives à l'œuvre dans les différents domaines. Au moment de la formalisation de ce premier PEDT, l'enjeu de la coopération entre adultes avait émergé comme prioritaire, tant les uns et les autres exprimaient l'envie et le besoin de mieux se connaître pour mieux agir de concert. Trois ans plus tard, les évaluations et les bilans nous conduisent désormais à définir les perspectives pour les trois prochaines années.

En matière de coopération, que ce soit au niveau institutionnel, de l'encadrement stratégique ou du terrain, si le chemin reste certes encore long, celui parcouru a incontestablement été jalonné de rapprochements et de renforcements des interconnaissances, indispensables à l'efficacité des politiques publiques éducatives.

Les inter-reconnaissances entre les professionnels leur permettent d'unir leurs forces et leurs compétences sur les priorités du **premier axe stratégique du PEDT : bien-être, réussite et ambition des enfants et des jeunes**. Il s'agira de répondre aux besoins fondamentaux des enfants et des jeunes, dès leur plus jeune âge, pour qu'ils réussissent leur parcours éducatif et s'autorisent à être ambitieux. Cela passe autant par l'accès au plaisir d'apprendre au sein de la classe que par la joie de découvrir, dans et hors de la ville, tout ce qui les ouvre au monde qui les entoure. Et cela nécessite (enfin) de considérer les émotions ressenties par chacun, car les récentes découvertes scientifiques sur le cerveau attestent des formidables ressources des démarches éducatives qui intègrent cette dimension.

Le deuxième axe : accompagnement, par notre communauté éducative, de celles et ceux dont le parcours éducatif nécessite parfois une attention plus marquée, **afin de favoriser l'inclusion de tous**. En effet, notre territoire est riche de sa diversité, mais les différences dont nous revendiquons la force peuvent être source de difficultés supplémentaires, au sein d'une société pas toujours encline à permettre à chacun de trouver sa place, quel que soit son parcours. C'est pourquoi nous poursuivrons notre engagement en direction des plus vulnérables, déterminés à les soutenir avec le concours de leurs proches et dans le cadre de partenariats de plus en plus efficaces.

Le troisième axe : attractivité et performance du territoire. En effet notre ville, véritable territoire éducatif en pleine mutation physique, possède de nombreux équipements éducatifs, sportifs et de loisirs que nous continuerons à valoriser et à entretenir. Bien perçue par nos partenaires institutionnels, cette richesse les a par exemple convaincus de développer des filières scolaires attractives et d'excellence. Par ailleurs, le prochain PEDT renforcera les engagements de tous en faveur de l'éducation à la robotique et au numérique. Enfin, nous créerons les outils de communication utiles et nécessaires au renforcement des échanges, au partage des connaissances et à la mise en lumière des mille et une réussites collectives et individuelles.

Le quatrième axe : coopération cohésion de la communauté éducative. Les échanges entre les enfants, les parents, les professionnels, les bénévoles et les élus se sont multipliés les dernières années, permettant à chacun de rencontrer ce qui est important pour l'autre et mettant ainsi en évidence ce qui compte pour le « faire ensemble ». Poursuivre le développement de ces précieux moments est essentiel pour affiner la gouvernance du PEDT, accueillir de nouveaux partenaires et développer les compétences éducatives et pédagogiques. Cette dynamique coopérative nous conduit à l'instauration de relations d'une confiance grâce à laquelle tout devient possible.

Et maintenant, osons inventer l'avenir de Trappes-en-Yvelines, cette ville-monde aux merveilleuses richesses.

1. BIEN-ÊTRE, RÉUSSITE ET AMBITION

1-1- OBJECTIF 1 : RÉPONDRE AUX BESOINS FONDAMENTAUX DU TRÈS JEUNE ENFANT

- 1-1-1- Développement du lien parent-enfant et socialisation primaire
- 1-1-2- Adaptation du fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) à ses besoins et à ceux de ses parents
- 1-1-3- Accompagnement pluridisciplinaire de l'évolution des jeunes enfants
- 1-1-4- Scolarisation adaptée aux besoins des tout jeunes enfants

1-2- OBJECTIF 2 : FAVORISER LE BIEN-ÊTRE, L'ÉPANOUISSEMENT ET LA RÉUSSITE À TOUT ÂGE

- 1-2-1- Organisation de la journée et de la semaine en fonction des besoins propres au jeune enfant, aux besoins de l'enfant, et des contraintes des parents
- 1-2-2- Reconnaissance et organisation de la pause méridienne comme un temps éducatif, de repos et de détente
- 1-2-3- Adaptation des espaces et des matériels aux besoins fondamentaux de l'enfant
- 1-2-4- Accompagnement de chacun des élèves dans son parcours de réussite et d'ambition
- 1-2-5- Contribution à l'amélioration des conditions du travail personnel de l'élève dans et en dehors de la classe
- 1-2-6- Contribution à l'appropriation des apprentissages scolaires et à la préparation aux examens
- 1-2-7- Offre éducative et de loisirs lors des temps libres

1-3- OBJECTIF 3 : CONSOLIDER LES LIAISONS INTER-DEGRÉS ET INTER-CYCLES

- 1-3-1- Transition petite enfance-enfance et écoles maternelles
- 1-3-2- Transition élémentaire – collège
- 1-3-3- Transition collège – lycée
- 1-3-4- Transition lycée – post-bac

1-4- OBJECTIF 4 : SOUTENIR LES DÉMARCHES D'ORIENTATION ET D'INSERTION EN FIN DE CYCLE SCOLAIRE

- 1-4-1- Construction de la progressivité et de la réversibilité des parcours de formation
- 1-4-2- Accompagnement des jeunes et de leurs parents aux démarches d'orientation
- 1-4-3- Concours à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes
- 1-4-4- Mise en place des qualifications et des certifications professionnelles

1-5- OBJECTIF 5 : OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES AUX ENFANTS ET AUX JEUNES

- 1-5-1- Organisation de parcours de découverte et accès à la pratique du sport, dont l'apprentissage de la natation
- 1-5-2- Organisation de parcours de découverte et accès à la pratique d'activités artistiques et culturelles
- 1-5-3- Pratiques scientifiques et sensibilisation aux enjeux environnementaux
- 1-5-4- Sensibilisation aux valeurs de la République, renforcement de la connaissance des civilisations et promotion de l'engagement solidaire, notamment à l'international
- 1-5-5- Sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre

1-6- OBJECTIF 6 : CONSIDÉRER LES ÉMOTIONS DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES ADULTES

- 1-6-1- Accompagnement de la réflexion et de la formation de la communauté éducative par la communauté scientifique
- 1-6-2- Mise en oeuvre concertée d'actions dédiées à la prise en compte des émotions
- 1-6-3- Développement du plaisir d'apprendre et du plaisir de la découverte

2. ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION

2-1- OBJECTIF 7 : SOUTENIR LES RESSOURCES DES PARENTS

2-1-1- Organisation de rencontres et d'échanges entre parents dans le cadre du soutien à la parentalité et en cohérence avec les axes développés auprès des enfants

2-1-2- Accompagnement individualisé des parents en fonction de leurs besoins

2-2- OBJECTIF 8 : DÉVELOPPER LE LANGAGE DÈS LA PRIME ENFANCE ET VALORISER LES LANGUES VIVANTES

2-2-1- Développement de l'oralité et du langage à tous les âges

2-2-2- Valorisation des langues vivantes parlées par les habitants et/ou enseignées à l'école pour une insertion sociale réussie et ambitieuse

2-3- OBJECTIF 9 : ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR LA SANTÉ, LA VIE AFFECTIVE, LE RESPECT ET L'ESPRIT D'ÉQUITÉ

2-3-1- Accompagnement des parents à la réalisation du parcours de soin de leur enfant

2-3-2- Promotion d'une alimentation saine, équilibrée et source de plaisir

2-3-3- Accompagnement de la vie affective

2-3-4- Promotion du respect de l'autre, de soi et sensibilisation aux forces et richesses des différences

2-4- OBJECTIF 10 : SOUTENIR LES INITIATIVES D'ACCROCHAGE

2-4-1- Mobiliser les espaces de concertation sur les initiatives d'accrochage

2-4-2- Echanger et mutualiser davantage de pratiques efficaces

2-5- OBJECTIF 11 : ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT LES ENFANTS ET LES JEUNES PRÉSENTANT DES SIGNES DE FRAGILITÉS ET PORTEURS DE HANDICAP

2-5-1- Elaboration d'une culture commune de repérage des difficultés et de mise en oeuvre de stratégies d'accompagnement

2-5-2- Mobilisation du droit commun et articulation des dispositifs dédiés à l'accompagnement des fragilités et handicaps

3. ATTRACTIVITÉ ET PERFORMANCE

3-1- OBJECTIF 12 : AMÉNAGER UN TERRITOIRE ÉDUCATIF, ÉLABORER ET METTRE EN OEUVRE UN SCHÉMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

3-1-1- Etude et programmation de l'évolution des équipements éducatifs au sein d'un territoire en mutation

3-1-2- Schéma directeur d'entretien du patrimoine et organisation du suivi des travaux

3-1-3- Appropriation, respect et mise en valeur de l'espace public

3-1-4- Sécurisation des espaces publics pour les enfants et les jeunes grâce à des aménagements spécifiques et au développement des partenariats

3-2- OBJECTIF 13 : RENFORCER ET OPTIMISER L'OFFRE ÉDUCATIVE

3-2-1- Articulation et lisibilité des financements mobilisés et mobilisables

3-2-2- Equilibre de l'offre éducative sur l'ensemble du territoire

3-3- OBJECTIF 14 : DÉVELOPPER DES FILIÈRES ATTRACTIVES ET D'EXCELLENCE

3-3-1- Coopération Ville-Education nationale pour la création et le développement de filières

3-3-2- Promotion des filières locales et développement de leur accessibilité

3-3-3- Accompagnement des parents à l'appropriation des filières attractives et d'excellence

3-4- OBJECTIF 15 : DÉVELOPPER L'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE ET À LA ROBOTIQUE

3-4-1- Utilisation de la tablette comme outil pédagogique renforçant le rôle et les missions de chaque acteur éducatif tout en facilitant les liens entre eux

3-4-2- Animation de projets numériques et robotiques sur les différents temps de l'enfant et formation des intervenants

3-4-3- Conception et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'équipement numérique et de déploiement de la fibre

3-4-4- Accompagnement des parents à l'appropriation du numérique dans la sphère éducative

3-5- OBJECTIF 16 : COMMUNIQUER SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE

3-5-1- Communication sur le PEDT

3-5-2- Valorisation des actions et des réussites du territoire et de ses acteurs

3-5-3- Développement et partage des outils de communication propres à chaque acteur

4. COOPÉRATION ET COHÉSION

4-1- OBJECTIF 17 : PROMOUVOIR LA COOPÉRATION ENTRE LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

- 4-1-1- Lisibilité de la gouvernance du PEDT
- 4-1-2- Valorisation des initiatives, du travail collaboratif et de l'implication des enfants, des jeunes et des adultes
- 4-1-3- Mobilisation des associations dans le PEDT
- 4-1-4- Renforcement des partenariats avec le monde économique et professionnel
- 4-1-5- Evaluation des actions dédiées au public du 2^d degré en priorité

4-2- OBJECTIF 18 : FORMALISER LES PARTENARIATS DU PEDT

- 4-2-1- Articulation du PEDT avec le contrat d'objectifs 1^{er} et 2^d degré de l'Education nationale
- 4-2-2- Elaboration des cadres de coopération et appropriation par la communauté éducative
- 4-2-3- Développement des outils de communication dédiés à la communauté éducative

4-3- OBJECTIF 19 : ACCROÎTRE LA QUALITÉ DES RELATIONS ENTRE LES PARENTS ET L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE ET DES INSTITUTIONS BIENVEILLANTES

- 4-3-1- Accompagnement des parents à la compréhension et à l'appropriation des fonctionnements de l'école et des institutions
- 4-3-2- Accompagnement de l'école et des institutions à la compréhension et à l'appropriation des fonctionnements des parents
- 4-3-3- Promotion et développement des relations de confiance des enfants, jeunes et parents envers les professionnels

4-4- OBJECTIF 20 : ACCOMPAGNER LA FORMATION ET L'ANALYSE DES PRATIQUES DES PROFESSIONNELS

- 4-4-1- Développement des pratiques pédagogiques coopératives et valorisant le plaisir d'apprendre
- 4-4-2- Prise en compte des conditions de travail par chaque institution
- 4-4-3- Conception et mise en oeuvre de plans de formation propres à chaque institution
- 4-4-4- Conception et mise en oeuvre d'un plan de formation du territoire par et pour la communauté éducative
- 4-4-5- Partage de ressources pédagogiques par et pour la communauté éducative, et organisation d'événements dédiés à l'éducation

OUVERTURE

1. BIEN-ÊTRE, RÉUSSITE ET AMBITION

Cette partie est dédiée à ce que la communauté éducative met en oeuvre au quotidien pour le bien-être des enfants et des jeunes afin qu'ils réussissent un parcours éducatif épanouissant et ambitieux. La notion de parcours traduit la suite d'activités dont un enfant ou un jeune bénéficie au cours de sa journée, de sa semaine ou de sa scolarité.

1-1- OBJECTIF 1 : RÉPONDRE AUX BESOINS FONDAMENTAUX DU TRÈS JEUNE ENFANT

Cet objectif est centré sur le tout jeune enfant, depuis sa naissance jusqu'à sa première scolarisation.

1-1-1- Développement du lien parent-enfant et socialisation primaire

La *sécurité affective* du très jeune constitue la priorité absolue pour son développement, ce qui passe en premier lieu par la qualité de ses liens avec ses parents. Ce principe élémentaire désormais largement admis, est celui édicté comme le premier du service municipal de la petite enfance, et la Ville fait de l'accompagnement à la parentalité un axe majeur de sa politique éducative. A ses côtés la Caisse d'Allocations Familiales et les services de la Protection Maternelle Infantile déploient leurs moyens pour les mêmes objectifs.

Le prochain PEDT verra s'accroître les rapprochements de la Ville et de ses partenaires dans ce domaine, car tout ce qui renforce la qualité de la socialisation primaire bénéficie immédiatement et durablement aux enfants et à leurs parents.

1-1-2- Adaptation du fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) à ses besoins et à ceux de ses parents

La Ville compte plusieurs Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), dont plusieurs sont situés à la Maison de la Petite Enfance. De plus, les assistantes maternelles du secteur libre peuvent bénéficier des activités du Relais Assistantes Maternelles. Les équipes des EAJE agissent au regard des principes décrivant les besoins fondamentaux du jeune enfant. Par ailleurs compte tenu de la diversité des besoins des parents, notamment au regard de leur situation en termes d'insertion professionnelle et de la volonté de la Ville d'y répondre au mieux et avec équité, les EAJE fonctionnent différemment et des commissions sont régulièrement organisées et régies par un système de points. Enfin le soutien financier accordé dans le cadre de l'Allocation Municipale d'Aide à la Garde d'Enfant (AMAGE) facilite le recrutement d'une assistante maternelle du secteur libre pour les parents qui utilisent ce mode de garde.

La politique municipale concernant la petite enfance continuera de se développer lors du prochain PEDT, toujours avec l'appui de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres partenaires.

1-1-3- Accompagnement pluridisciplinaire de l'évolution des jeunes enfants

Les très jeunes enfants, particulièrement vulnérables, doivent bénéficier de la plus grande attention tant du point de vue de leur développement psychologique, physiologique que psychomoteur. La Ville emploie pour cela une équipe pluridisciplinaire composée d'un médecin, d'une psychologue et d'une psychomotricienne. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec les équipes des EAJE, les différents partenaires et les parents, afin que ceux-ci disposent d'une vision fine de l'évolution de leurs enfants.

Cet accompagnement pluridisciplinaire devra être consolidé lors du prochain PEDT, pour notamment accroître toujours plus la qualité du lien parents – enfants et la qualité du service rendu aux familles.

1-1-4- Scolarisation adaptée aux besoins des tout jeunes enfants

La scolarisation précoce est considérée bénéfique pour les enfants dont les parents sont éloignés de la culture scolaire. Cependant elle nécessite d'être adaptée car les enfants de deux ans ont des besoins bien spécifiques. C'est pourquoi la Ville et l'Education nationale ont développé quatre classes de « Tout Jeunes Enfants » assistées par une Educatrice de Jeunes Enfants, et animées au quotidien par une enseignante, une ATSEM, et une auxiliaire de puériculture.

Le dispositif des classes de Tout Jeunes Enfants, soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales et le service de la Protection Maternelle Infantile, sera poursuivi dans le cadre du prochain PEDT.

1-2- OBJECTIF 2 : FAVORISER LE BIEN-ÊTRE, L'ÉPANOUISSEMENT ET LA RÉUSSITE À TOUT ÂGE

Cet objectif est dédié au bien-être, à l'épanouissement et à toutes les formes de réussite des enfants et des jeunes pendant leur scolarité.

1-2-1- Organisation de la journée et de la semaine en fonction des besoins propres au jeune enfant, aux besoins de l'enfant, et des contraintes des parents

L'évaluation du PEDT révèle plusieurs limites spécifiques à la maternelle, de l'organisation des temps de l'enfant définie par le comité de suivi en avril 2014. Il apparaît notamment que la configuration des après-midi de classe (13h15-15h30) ne convient ni à l'organisation du travail des enseignants ni au rythme biologique des enfants. Ce moment de la journée est en effet caractérisé par une faible vigilance des enfants, tout particulièrement des plus jeunes qui font la sieste sur le temps de classe et ne bénéficient donc pas ou peu d'enseignements chaque après-midi. Ce constat s'applique également aux enfants de moyennes et grandes sections dont certains éprouvent également le besoin de se reposer sur ce créneau de début d'après-midi.

Comme pour la maternelle mais pour d'autres raisons, l'évaluation du PEDT met en évidence que l'organisation des après-midi de classe ne convient pas. Leur durée de 2h15 complique l'exercice du métier des enseignants qui doivent y intégrer une récréation. De plus, ce temps est insuffisant pour organiser des sorties, ce qui les contraint à les positionner le matin alors que ce moment est considéré propice aux activités intellectuellement exigeantes. Enfin, le temps de classe de l'après-midi est situé, comme en maternelle, à un moment de plus faible vigilance au regard du rythme biologique des enfants.

Afin de tenir compte de l'évaluation du PEDT et de l'expression des citoyens et des enseignants, la semaine d'école se déroulera les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30, puis de 13h15 à 16h15.

1-2-2- Reconnaissance et organisation de la pause méridienne comme un temps éducatif, de repos et de détente

La pause méridienne est considérée centrale à plusieurs titres. Située au milieu de la journée, elle permet aux enfants de se ressourcer par un temps de repas qui constitue un temps éducatif à part entière. En effet, ce moment est propice à l'éveil au goût, à la sensibilisation aux vertus de l'équilibre alimentaire et aux conséquences du gaspillage. La pause méridienne se poursuit par un temps de repos et de détente qui favorise l'assimilation des apprentissages du matin, et doit permettre aux enfants d'être à nouveau disponibles pour ceux de l'après-midi.

Les propositions des groupes de travail évoqués ci-dessus devront intégrer les réflexions portées par les professionnels chargés d'animer la pause méridienne afin que l'organisation de la journée des enfants valorise ce moment.

1-2-3- Adaptation des espaces et des matériels aux besoins fondamentaux de l'enfant

La mise en place du premier PEDT s'est traduite par un processus permanent d'adaptation aux besoins de l'enfant de tout ce qui est à son service. L'aménagement des espaces et le choix des équipements ont ainsi fait l'objet de réflexions croisées. En particulier, un travail a été amorcé concernant l'aménagement des dortoirs. Par ailleurs, le mobilier des réfectoires a été renouvelé pour favoriser un temps de repas plus serein, en permettant notamment aux ATSEM de déjeuner avec eux sur des chaises adaptées. De plus les réfectoires ont été insonorisés et les tables sont désormais recouvertes d'un matériau réduisant les bruits. La Ville a également investi dans l'achat de différents matériels pédagogiques adaptés aux projets des équipes d'animation.

Pour le prochain PEDT, les investissements en matériel et la configuration des espaces continueront d'être définis à l'aune de leur pertinence pour répondre aux besoins de l'enfant et intégrer les conditions de travail des adultes. Le design pourra être posé comme un levier de développement de cadre de travail agréable.

1-2-4- Accompagnement de chacun des élèves dans son parcours de réussite et d'ambition

Accompagner les élèves dans leur réussite, c'est notamment valoriser ce qu'ils savent faire. En effet, valoriser les réussites des enfants et des jeunes est un facteur d'accrochage qui permet d'installer une dynamique d'ambition. De plus, cela développe une estime de soi qui dépend de l'évaluation que chacun fait de son travail. Cependant, l'évaluation scolaire reste encore trop souvent source de souffrance et génère ainsi des stratégies d'évitement par les jeunes, au risque de ne plus être au service de la construction de parcours de réussite et de l'ambition. L'évaluation scolaire peut davantage mettre les élèves en situation de concurrence que de coopération.

C'est pourquoi susciter l'ambition dans les parcours de l'école primaire au post-bac sera porté par le nouveau PEDT. Pour cela l'accompagnement de chacun des élèves devra passer par la prise en charge de sa globalité : ses émotions, son corps, ses qualités et ses défauts. De plus, la question de l'évaluation dans les établissements scolaires sera partagée entre tous les acteurs intéressés par ce thème. L'évaluation doit être au service du progrès et des réussites des élèves, elle doit servir la construction d'un parcours personnel mais ne doit pas conduire à « fermer des portes ». Le nouveau PEDT s'attachera aussi au travail personnel de l'élève, dans et en dehors de la classe, comme levier de réussite et d'ambition.

1-2-5- Contribution à l'amélioration des conditions du travail personnel de l'élève dans et en dehors de la classe

En élémentaire, la fin de la classe à 15h30 a été en partie définie pour que l'accueil périscolaire qui suit permette à tous les enfants de bénéficier d'un temps d'étude, gratuit, puis d'un temps d'activité. Cette configuration supposait le recrutement massif de personnes en capacité d'offrir un accompagnement de qualité à la réalisation du travail personnel de l'élève. Or la Ville n'ayant pu, faute de candidats, employer suffisamment de personnel qualifié, ce modèle s'est avéré inefficace. La Direction Académique et la Ville ont donc convenu de consacrer chacune leurs moyens à leurs prérogatives : aux animateurs revient l'organisation d'activités de loisirs ; charge aux équipes d'enseignants de concevoir l'organisation du travail scolaire de l'élève en dehors de la classe, en lien avec la prise en compte de ce travail lors des temps de classe.

Toutefois l'évaluation du PEDT a instamment montré les difficultés de nombreux parents, notamment de ceux exerçant une activité professionnelle, pour accompagner quotidiennement le travail scolaire donné par les enseignants à leurs enfants. Ils expriment ainsi le souhait que ces travaux soient réalisés avant que leurs enfants ne rentrent à la maison, et de préférence en étant accompagnés par un enseignant en raison de ses compétences spécifiques.

La question de l'organisation des conditions du travail personnel de l'élève, dans et en dehors de la classe, concerne les différentes parties prenantes de la communauté éducative. Pour autant, les objectifs de ce travail et des attendus de chacun n'ont pas encore fait l'objet d'explicitations, ce qui génère des malentendus sources de tensions. Sur la base de ce constat et des résultats de l'évaluation du PEDT, la Ville est favorable à ce que les enseignants accompagnent le travail scolaire donné aux élèves, dans la mesure du possible lors du temps de classe. Le groupe de travail dédié à l'élémentaire évoqué précédemment intégrera ce sujet pour la formulation de propositions.

Dans le 2^d degré, aux côtés des dispositifs internes aux collèges et lycées ainsi qu'à ceux des associations, la Ville organise chaque soir en période scolaire un accompagnement à la scolarité pour les jeunes. Compte tenu de l'ampleur de la demande des parents de la ville et du nombre limité de places pour un accompagnement de qualité, les jeunes s'engagent par la signature d'un contrat et peuvent participer à deux séances hebdomadaires maximum. Les parents, régulièrement invités au sein des espaces jeunes pour faire part de leurs observations sur les apports de cette offre, témoignent de leur satisfaction. Toutefois ils ont formulé des demandes quant aux modalités d'inscription afin de les rendre plus justes. Par ailleurs, des marges de progrès sont identifiées pour améliorer l'articulation des différentes offres d'accompagnement à la scolarité.

Le principe des inscriptions évoluera, dès la rentrée de septembre 2018, pour que les places ne soient pas attribuées par ordre d'arrivée. Puis, progressivement, les inscriptions seront définies en concertation avec les équipes des collèges et des lycées de manière à mieux adapter les accompagnements aux besoins spécifiques de chaque jeune. Cette démarche s'inscrira, comme pour le 1^{er} degré, dans le cadre de la réflexion approfondie sur le sens, les objectifs, et les conditions du travail personnel de l'élève dans et en dehors de la classe.

1-2-6- Contribution à l'appropriation des apprentissages scolaires et à la préparation aux examens

Le service jeunesse a régulièrement organisé, notamment pendant les vacances scolaires, des séjours et des stages lors desquels les adolescents ont bénéficié de découvertes culturelles complémentaires des enseignements reçus en classe. Progressivement, les chefs d'établissement et le service jeunesse ont affiné l'organisation de ces moments pour en renforcer la portée. Par exemple, des séjours ont été conçus pour accompagner les jeunes dans leur préparation au Diplôme National du Brevet ou au Baccalauréat, grâce à une étroite coopération entre les animateurs, responsables de la vie quotidienne et des loisirs, et les enseignants mis à disposition par l'Education nationale pour diriger les révisions. Par ailleurs la Ville et l'Education nationale ont mutualisé leurs moyens pour déployer une offre de séjours linguistiques, avec une commission de sélection pilotée par les chefs d'établissement.

Cette dynamique de conception concertée des stages et séjours visant le renforcement des apprentissages et la préparation aux examens sera poursuivie lors du prochain PEDT, sous le pilotage d'un comité de suivi propre au 2^d degré qu'il conviendra d'instaurer.

1-2-7- Offre éducative et de loisirs lors des temps libres

Au cours du précédent PEDT, la direction des accueils périscolaires a progressivement conçu et déployé une offre éducative reposant sur un principe pédagogique : le libre choix de l'enfant. En effet, l'accueil périscolaire est considéré comme un temps où l'enfant est acteur de ses loisirs et où les équipes d'animation l'accompagnent dans sa découverte d'activités ou dans son désir de jouer, son besoin de rêver ou son droit de ne rien faire. Afin que les enfants vivent d'agréables moments, les animateurs proposent des ateliers dits essentiels, qui visent leur détente lors de la pause méridienne ou après la journée de classe.

Le service jeunesse ouvre lui trois espaces jeunes toute l'année, en dehors des temps de classe, afin de permettre aux adolescents de participer à diverses activités de loisir. Les équipes accompagnent les jeunes qui souhaitent élaborer des projets, découvrir des activités ou vivre des temps de sociabilité au sein de lieux dotés d'équipements ludiques et pédagogiques.

Les équipes d'animation poursuivront leurs actions visant le bien-être des enfants lors des temps périscolaires. Les équipes du service jeunesse continueront d'offrir aux adolescents des espaces de sociabilité lors du prochain PEDT, et le comité de suivi du PEDT 2^d degré sera chargé d'identifier, avec la participation des jeunes, les axes d'amélioration possibles.

1-3- OBJECTIF 3 : CONSOLIDER LES LIAISONS INTER-DEGRÉ ET INTER-CYCLES

Cet objectif vise les temps charnières qui jalonnent le parcours éducatif des enfants.

1-3-1- Transition petite enfance-enfance et écoles maternelles

La première scolarisation est une étape clé dans le parcours d'un enfant, ce qui en fait un enjeu important pour ses parents. Le travail conduit par les équipes de la petite enfance, de l'enfance et des écoles maternelles permet d'accompagner les parents en abordant ce sujet en amont de la sortie de la crèche par exemple. De plus, pour les enfants n'ayant pas été accueillis en structure collective avant l'entrée à l'école, des temps d'accueil privilégiés peuvent être organisés au sein d'écoles maternelles au moment des démarches effectuées à l'école par les parents.

Par ailleurs, un livret d'accueil pour les enfants et un autre pour les parents ont été produits par les professionnels de terrain de la Ville et de l'Education nationale afin de faciliter la préparation de cette rentrée particulière. Enfin, les deux institutions organisent chaque année un temps d'informations et d'échanges en mairie à l'attention des parents ayant un enfant qui entre à l'école maternelle.

Tout ce qui favorisera la qualité de la transition entre le monde de la petite enfance et celui de l'école maternelle sera soutenu et développé dans le cadre du prochain PEDT.

1-3-2- Transition élémentaire – collège

Afin d'accompagner le délicat passage de l'école au collège, l'Education nationale a créé les « Conseils école/collège ». Il s'agit de développer la concertation entre les équipes du 1^{er} et du 2^d degré pour favoriser un meilleur accueil de chaque jeune. La Ville apporte son soutien à l'accompagnement de cette transition par exemple en marquant la symbolique de ce passage par le « tremplin école/collège », lors duquel les enfants reçoivent un dictionnaire. Par ailleurs les équipes des services enfance et jeunesse présentent aux parents le fonctionnement des espaces jeunes afin qu'ils évaluent l'opportunité d'y inscrire leur enfant.

Tout ce qui favorisera la qualité de la transition entre l'élémentaire et le collège sera soutenu dans le cadre du prochain PEDT.

1-3-3- Transition collège – lycée

Les équipes des collèges sont chargées d'accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation. Le développement d'étroites collaborations entre les principaux des collèges et les proviseurs des lycées permet de mieux accueillir les jeunes dans leur nouvel établissement.

Tout ce qui favorisera la qualité de la transition entre le collège et les lycées sera soutenu dans le cadre du prochain PEDT.

1-3-4- Transition lycée – post-bac

Les équipes des lycées éclairent les jeunes sur les tenants et aboutissants des différentes filières post-bac. Ce travail essentiel s'inscrit dans un environnement et un fonctionnement complexes.

Tout ce qui favorisera la qualité de la transition entre les lycées et le supérieur sera soutenu dans le cadre du prochain PEDT. Les cordées de la réussite, par exemple, doivent être porteuses d'ambition.

1-4- OBJECTIF 4 : SOUTENIR LES DÉMARCHES D'ORIENTATION ET D'INSERTION EN FIN DE CYCLE SCOLAIRE

Cet objectif vise les temps où les adolescents font face aux choix de leur orientation ainsi qu'à leurs démarches d'insertion professionnelle. Au sujet de l'orientation scolaire, la Ville intervient en soutien de l'Education nationale compétente en la matière.

1-4-1- Construction de la progressivité et de la réversibilité des parcours de formation

L'observation empirique de parcours de jeunes a démontré la place de l'imprévisibilité et la possibilité que les parcours empruntent des « bifurcations » où tout peut être remis en question. Se départir de la recherche d'une linéarité idéale est déterminant pour accompagner les choix d'orientation des jeunes dans le respect de la temporalité de leur parcours de vie.

Dans ce nouveau PEDT, il conviendra de construire et rendre lisibles ces possibilités de bifurcation, de stagnation voire de réversibilité dans les parcours des jeunes. Il faudra également échanger sur les perceptions de chacun concernant ces notions afin de concevoir une éthique professionnelle partagée dans ce domaine. Par exemple, un jeune qui choisirait l'apprentissage après un baccalauréat scientifique doit être accompagné sans entendre que son choix est jugé comme une erreur. Le droit à l'erreur, en termes d'orientation, doit d'ailleurs être reconnu et prendre sens dans ce nouveau PEDT.

1-4-2- Accompagnement des jeunes et de leurs parents aux démarches d'orientation

Le choix de l'orientation dépendant de multiples paramètres, le système qui les régit est de fait complexe. Les parents les plus éloignés de la culture scolaire peuvent rencontrer des difficultés pour s'y repérer, et en dépit des accompagnements proposés par les équipes du CIO et des établissements scolaires, ils expriment le besoin d'être soutenus. C'est pourquoi la Ville a organisé des permanences de professionnels du CIO au sein de la Maison des Parents. Car aborder le sujet de l'orientation en dehors de l'Ecole et avec des experts du sujet permet aux parents de comprendre autrement les enjeux liés aux choix à opérer en termes de parcours scolaire.

Lors du prochain PEDT, la Ville continuera de concevoir, avec les professionnels de l'Education nationale, des outils pour soutenir les parents et leurs enfants dans leurs démarches d'orientation.

1-4-3- Concours à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes

En fin de parcours scolaire, de nombreux jeunes sont confrontés à la difficile entrée dans la vie active, plus encore quand ils achèvent leur scolarité sans qualification reconnue. Pourtant le bassin de Saint-Quentin-en-Yvelines est bien doté en emplois, mais ceux-ci s'adressent davantage aux personnes déjà ou hautement qualifiées. La Ville consacre un équipement à l'insertion des jeunes : le Bureau Information Jeunesse. En réseau avec les acteurs de l'insertion professionnelle et de l'entreprise, tels que le Club Face et la Mission locale, son équipe soutient les jeunes dans leurs recherches de stage, de formation ou d'emploi, au moyen d'actions collectives tels que le forum de l'apprentissage ou par l'accompagnement individualisé des conseillers insertion.

Le renforcement du maillage des différents partenaires se poursuivra lors du prochain PEDT, avec le concours des entreprises du territoire qui s'engagent de plus en plus aux côtés de la Ville. L'apprentissage étant à valoriser auprès des jeunes, le PEDT proposera des partenariats avec des centres de formation pour apprentis et des entreprises pour aider les jeunes à « trouver un patron ».

1-4-4- Mise en place des qualifications et des certifications professionnelles

Dans le cadre d'une qualification qui permet l'accès à l'emploi, les lycées professionnels de Trappes favorisent l'essor de certifications professionnelles reconnues dans le monde des entreprises, dans des domaines précis, pour faciliter la recherche d'emploi et l'embauche. L'Ecole de la deuxième chance facilite aussi cette insertion professionnelle et sociale. Ces structures permettent d'accrocher les jeunes à leur parcours de réussite grâce à un enseignement tourné vers l'élaboration d'un projet professionnel, d'une certification ou d'une qualification concrète.

Ainsi, dans le prochain PEDT seront développées des actions qui visent la montée en compétences des jeunes, par des certifications et des qualifications proposées sur la Ville par les partenaires. De plus, une réflexion pour la création de certifications dans les langues enseignées et/ou parlées dans les familles sera engagée entre les établissements scolaires et la Ville.

1-5- OBJECTIF 5 : OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES AUX ENFANTS ET AUX JEUNES

Cet objectif aborde l'ensemble des apprentissages qui se réalisent également en dehors de la classe et qui ont vocation à développer la sensibilité, la créativité et le corps des enfants et des jeunes, grâce à leur découverte de différentes disciplines et à l'exercice de la citoyenneté.

1-5-1- Organisation de parcours de découverte et accès à la pratique du sport, dont l'apprentissage de la natation

La Ville met l'ensemble de ses infrastructures sportives au service de ceux qui accompagnent les enfants et les jeunes dans la découverte et la pratique de sports. Convaincue des vertus du sport et de la nécessité de permettre à tous de le pratiquer, la Ville propose aux écoles, collèges et lycées un accès privilégié et gratuit à ces équipements. De plus, elle consacre tous les moyens utiles et nécessaires à l'apprentissage de la natation qui est au programme de plusieurs classes de l'école élémentaire. Enfin, les éducateurs sportifs municipaux ont fait découvrir différents sports aux enfants d'élémentaire lors des accueils périscolaires, les enfants ayant plébiscité ces activités lors de l'évaluation du PEDT.

Le prochain PEDT poursuivra son soutien aux différentes initiatives ayant pour objectif de développer la pratique et la découverte de différents sports, en conservant un soutien spécifique à l'apprentissage de la natation.

1-5-2- Organisation de parcours de découverte et accès à la pratique d'activités artistiques et culturelles

La Ville gère sur le territoire des équipements culturels tels qu'un cinéma, une salle de spectacle ou une école de musique et de danse. Un travail fin et toujours en évolution entre la Ville et l'Education nationale permet de valoriser les infrastructures et le personnel qui les anime au profit des dispositifs destinés aux tout jeunes enfants, enfants et adolescents, à l'instar de Banlieues'arts ou d'Ecole et cinéma. Les dimensions culturelle et artistique sont ainsi pleinement ancrées dans le PEDT.

L'évaluation du PEDT fait toutefois apparaître que les accueils périscolaires après la classe ne constituent pas les moments les plus opportuns pour la découverte d'activités artistiques et culturelles. En effet, les intervenants expriment le besoin de disposer d'un groupe d'enfants s'inscrivant sur l'ensemble d'un cycle de plusieurs séances afin de les initier convenablement à une pratique, par exemple pour la réalisation d'œuvres plastiques élaborées. C'est pourquoi les équipes municipales de la culture situent progressivement leurs interventions lors du temps scolaire, et principalement le matin en raison des 3 heures continues nécessaires pour intégrer les temps de transport.

Le prochain PEDT continuera d'encourager le développement de l'offre artistique et culturelle, avec la recherche d'une répartition lisible et équilibrée sur le territoire. De plus, il conviendra d'organiser ces interventions aux moments de la journée les plus propices, en fonction de la disponibilité des enfants. Toutes ces actions contribueront à la construction du parcours artistique et culturel de tout jeune trappiste.

1-5-3- Pratiques scientifiques et sensibilisation aux enjeux environnementaux

Les activités scientifiques et de sensibilisation aux enjeux environnementaux ont pris une place importante dans la programmation des activités périscolaires en élémentaire. Par ailleurs, la ville co-organise la fête de l'environnement pour valoriser ce qui allie respect du cadre de vie et démarches éco-citoyennes sur le territoire.

Les actions et projets qui concourent à l'attrait des sciences et au respect de l'environnement continueront d'être soutenus dans le cadre du prochain PEDT.

1-5-4- Sensibilisation aux valeurs de la République, renforcement de la connaissance des civilisations et promotion de l'engagement solidaire, notamment à l'international

L'Education nationale et la Ville partagent la volonté de mettre les enfants et les jeunes en situation d'exercice de leur citoyenneté, ce qui implique une appropriation du sens des valeurs qui fondent la société dans laquelle ils évoluent, ainsi que la conscience de son inscription dans un monde où coexistent différents modèles sociétaux qu'il convient de bien connaître. Les institutions considèrent que favoriser la participation concrète des jeunes à la vie de la cité ou de l'école représente un moyen privilégié pour appréhender l'exercice de la citoyenneté. Les conseils de vie collégienne, les conseils de vie lycéenne, et le conseil des jeunes représentent à cet égard des espaces d'engagement et de participation investis par les adolescents de la ville.

Ces engagements seront développés lors du prochain PEDT en offrant le maximum d'occasions aux enfants et aux jeunes de s'impliquer dans la vie locale et, quand ce sera possible, en relation avec ce qui existe hors des frontières du pays. Des ateliers philosophiques et de découverte des civilisations seront développés au sein des écoles. Toutes ces actions contribueront à la construction du parcours citoyen des enfants et des jeunes.

1-5-5- Sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre

Inscrit dans la loi pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013, « le Parcours avenir doit permettre aux élèves de la sixième à la terminale de construire progressivement une véritable compétence à s'orienter, de développer leur esprit d'initiative et d'entreprendre ». Jusqu'à présent le PEDT ne traitait pas cet aspect « d'esprit d'entreprendre » de manière collaborative sur la Ville. Les liens avec les établissements scolaires n'étaient que marginaux sur ce sujet.

Le nouveau PEDT souhaite permettre la sensibilisation et le développement des capacités suivantes pour les jeunes Trappistes, de manière collégiale sur la Ville et avec tous les acteurs pouvant agir dans ce domaine : les compétences et capacités à imaginer des solutions ingénieuses, à anticiper les évolutions du monde professionnel actuel, à être porteur d'idées et d'engagements, à travailler en équipe, à développer ses compétences relationnelles et sociales...

1-6- OBJECTIF 6 : CONSIDÉRER LES ÉMOTIONS DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES ADULTES

Cet objectif s'attache spécifiquement à la question des émotions dans la sphère éducative publique et familiale. En effet, les professionnels de terrain mettent en oeuvre une diversité d'actions expérimentales dans ce domaine depuis quelques années, et au regard des bilans réalisés ils souhaitent désormais impulser une dynamique de plus grande ampleur.

1-6-1 Accompagnement de la réflexion et de la formation de la communauté éducative par la communauté scientifique

Prendre en compte les émotions des enfants, des jeunes et des adultes de la communauté éducative requiert en premier lieu un socle commun de connaissances sur le sujet. A cet égard les neurosciences explicitent désormais le fonctionnement des émotions et le rôle du cerveau, confirmant ainsi scientifiquement les observations empiriques de la psychologie. Disposer collectivement de connaissances précises constitue alors un préalable à l'impulsion d'une démarche qui engage dans la durée l'ensemble de la communauté éducative.

Le prochain PEDT initiera une étroite collaboration entre les partenaires mobilisés pour mieux comprendre et prendre en compte les émotions des enfants, des jeunes, des parents et des professionnels à leur service.

1-6-2- Mise en oeuvre concertée d'actions dédiées à la prise en compte des émotions

Lors du premier PEDT, plusieurs actions ont eu pour objectif d'accompagner la gestion des émotions des enfants. Le programme « Eduquer à l'empathie par le corps » a par exemple été expérimenté au collège Gagarine ainsi que dans différentes écoles. De même, plusieurs actions ont été destinées à l'amélioration du climat scolaire. Les équipes d'animation ont elles bénéficié des formations sur la Communication Non Violente (CNV) afin de leur permettre de mieux appréhender les attitudes des enfants difficiles à gérer. Toutefois, ces réalisations ont davantage été juxtaposées que concertées.

Maintenant que les professionnels sont en mesure de tirer les premiers enseignements des diverses expérimentations, montrant notamment de nombreuses relations possibles et souhaitables entre elles, il apparaît opportun de se concerter afin de concevoir les démarches à conduire pour mieux prendre en compte les émotions sur les différents temps de l'enfant et du jeune.

1-6-3- Développement du plaisir d'apprendre et du plaisir de la découverte

Susciter le plaisir d'apprendre et faire accéder à la joie de comprendre et découvrir au plus grand nombre d'enfants et de jeunes est un enjeu essentiel pour tout éducateur, professeur et formateur. Cet aspect n'est pas à mettre en opposition avec la volonté d'installer de la rigueur et de la persévérance dans les apprentissages, les deux aspects étant intimement liés.

Dans ce nouveau PEDT, il s'agit de replacer le plaisir au coeur des apprentissages comme un acte fondateur de la transmission de connaissances : rien ne se transmet que l'enfant ou le jeune ne veut recevoir. Donner du sens aux apprentissages n'est pas si aisé, et utiliser des techniques qui suscitent le plaisir est un levier efficace. Cet axe d'intervention sera à mettre en oeuvre dans et hors de la classe, par tous les acteurs du monde éducatif.

2. ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION

Cette partie du PEDT est consacrée au renforcement ciblé des moyens destinés à répondre individuellement et collectivement aux besoins identifiés des enfants, des jeunes et de leurs parents. Il s'agit donc d'adapter les accompagnements des professionnels des différentes institutions en s'assurant de leur bonne coordination, car l'inclusion réelle des jeunes dépend de la qualité des coopérations interinstitutionnelles et interprofessionnelles.

2-1- OBJECTIF 7 : SOUTENIR LES RESSOURCES DES PARENTS

Cet objectif concerne le soutien aux parents, reconnus comme les premiers éducateurs de leurs enfants.

2-1-1- Organisation de rencontres et d'échanges entre parents dans le cadre du soutien à la parentalité et en cohérence avec les axes développés auprès des enfants

La Ville est engagée dans le soutien à la parentalité, en lien avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs tel que le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines (REAAPY). Les travaux et recherches sur ce sujet encouragent la création d'actions qui mettent les parents en situation de partager leurs expériences parentales. En effet, cette nature d'échanges, horizontale, développe leurs capacités à ajuster par eux-mêmes l'exercice de leur parentalité. Pour autant, ce mode d'intervention nécessite des régulations, et les apports de connaissances dans le domaine de la parentalité favorisent la cohérence globale de l'action éducative adressée aux enfants.

Le prochain PEDT continuera de soutenir les ressources mises au service des parents. Un conseil scientifique de la parentalité apportera son expertise pour mener des analyses et formuler des propositions.

2-1-2- Accompagnement individualisé des parents en fonction de leurs besoins

Les questions éducatives auxquelles les parents sont amenés à répondre sont aussi diverses que nombreuses et requièrent parfois un soutien personnalisé. C'est pourquoi la Ville a créé une Maison des Parents où ce type d'accompagnement est proposé gratuitement. Plus globalement, d'autres professionnels de la Ville et des institutions partenaires s'entretiennent individuellement avec les parents et recherchent avec eux les réponses adaptées à leurs besoins.

Tout ce qui contribuera au soutien personnalisé des parents sera favorisé dans le prochain PEDT. Le conseil scientifique de la parentalité constituera une ressource précieuse pour le réseau des acteurs concernés, afin de prendre du recul sur les actions menées et de concevoir des innovations.

2-2- OBJECTIF 8 : DÉVELOPPER LE LANGAGE DÈS LA PRIME ENFANCE ET VALORISER LES LANGUES VIVANTES

Cet objectif concerne l'apprentissage et la valorisation des langues vivantes. En effet, il n'est point d'éducation sans langage, et le territoire possède la richesse considérable d'une grande diversité de langues maternelles.

2-2-1- Développement de l'oralité et du langage à tous les âges

Dès sa naissance l'enfant entre en communication avec son environnement. Les baigns langagiers au sein desquels il évolue lui apportent les dispositions nécessaires pour entrer en relation avec ses pairs et les adultes qui l'accompagnent. La socialisation primaire et tout le processus éducatif qui s'ensuit passe donc par le langage, priorité permanente pour la communauté éducative. Si la diversité des langues parlées sur le territoire représente une richesse, des difficultés d'accès au langage peuvent affecter les enfants allophones ainsi que ceux dont les parents (y compris francophones) maîtrisent peu ou mal le français.

C'est pourquoi l'accès au langage demeure une priorité du prochain PEDT dont chaque composante devra systématiquement tenir compte. Des actions spécifiques seront également mises en oeuvre.

2-2-2- Valorisation des langues vivantes parlées par les habitants et/ou enseignées à l'école pour une insertion sociale réussie et ambitieuse

Favoriser la maîtrise de la langue française, enjeu essentiel du PEDT, passe entre autres par la valorisation des autres langues vivantes. En effet, les enfants et leurs parents s'engagent d'autant plus facilement dans cet apprentissage que leur langue d'origine est reconnue par les représentants des institutions chargées de l'enseignement de la langue commune. De surcroît, cette reconnaissance des langues d'origine favorise la construction identitaire des enfants dans la mesure où ils peuvent ainsi mieux se repérer dans leur histoire familiale.

Dans cet esprit l'apprentissage d'autres langues est un objectif intrinsèque de l'Education nationale qui a, par exemple, organisé la semaine des langues vivantes afin d'encourager la pratique des langues étrangères. De son côté la Ville soutient l'Education nationale dans sa mission, par exemple en permettant chaque année à des jeunes de voyager dans un pays avec l'objectif de les immerger dans un bain linguistique d'une langue enseignée à l'école.

Tout ce qui aura pour objectif de valoriser les langues vivantes parlées par les habitants et enseignées à l'école sera encouragé dans le prochain PEDT. Les associations locales qui promeuvent ces langues seront invitées à contribuer à cet objectif du PEDT.

2-3- OBJECTIF 9 : ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR LA SANTÉ, LA VIE AFFECTIVE, LE RESPECT ET L'ESPRIT D'ÉQUITÉ

Cet objectif concerne la santé des enfants et des jeunes en considérant notamment que la santé psychique implique la qualité de la relation à autrui.

2-3-1- Accompagnement des parents à la réalisation du parcours de soin de leur enfant

Conscientes de la portée de la prévention sanitaire, les institutions organisent le « parcours éducatif de santé » qui consiste en différents diagnostics et actions, à différents âges, afin que les soins soient prodigués au plus tôt. Or la mise en évidence des besoins ne se traduit pas mécaniquement par la réalisation des démarches afférentes par les parents. Ce phénomène s'explique par une diversité de causes qui peuvent être liées par exemple à la précarité économique, au manque d'étayage, ou à la sous-estimation des enjeux sanitaires. La Réussite Educative accompagne individuellement les parents afin qu'ils réalisent les démarches. Cependant, le domaine de la santé a la particularité d'être régi par le secret médical, ce qui protège les patients mais peut freiner la réalisation des soins alors que des parents expriment le besoin d'être accompagnés. Par exemple, le « bilan des 4 ans » mentionne souvent des préconisations qui ne se concrétisent pas, parfois en raison d'une coopération interinstitutionnelle inaboutie.

Les partenaires engagés dans le prochain PEDT devront trouver des solutions pour que les parents qui le souhaitent soient soutenus dans le respect des exigences relatives aux métiers de la santé.

2-3-2- Promotion d'une alimentation saine, équilibrée et source de plaisir

La question de l'alimentation se pose à tous les âges et les différents partenaires contribuent à la traduire en enjeu éducatif. Que ce soit en sensibilisant les parents à l'alimentation du jeune enfant, en accompagnant les enfants à l'éveil au goût et à l'équilibre alimentaire au sein des restaurants scolaires, ou encore par l'organisation de temps festifs et conviviaux propices au partage des plaisirs et découvertes culinaires, l'ensemble de la communauté éducative est concerné par le sujet. Par ailleurs, la diversité des cultures s'exprime par la diversité des coutumes alimentaires qu'il convient de bien connaître et, quand cela est possible, de valoriser.

Lors du prochain PEDT, les partenaires seront amenés à davantage travailler ensemble autour de ces questions. De plus, afin de mieux accompagner l'éducation à l'alimentation, la Ville va expérimenter le fonctionnement en self-service de deux restaurants scolaires dès la rentrée 2018, ce qui permettra aux équipes d'animation de sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire choisi.

2-3-3- Accompagnement de la vie affective

L'adolescence est une période où les questions relatives à la vie affective prennent une place déterminante dans la construction de l'identité psychique des individus. Or l'absence d'accompagnement des images et informations auxquelles les jeunes ont largement accès, notamment par le biais des réseaux sociaux numériques, est susceptible de nuire à leur construction identitaire. C'est pourquoi les équipes de la santé scolaire mènent aux côtés des enseignants des actions visant à soutenir les adolescents dans leurs questionnements et à les sensibiliser ainsi aux enjeux de la vie affective et amoureuse.

Les actions et projets favorables à l'accompagnement de la vie affective des jeunes seront soutenus lors du prochain PEDT, tant dans les collèges et lycées que dans les structures jeunesse municipales.

2-3-4- Promotion du respect de l'autre, de soi et sensibilisation aux forces et richesses des différences

La communauté éducative ayant pour objectif de favoriser un vivre-ensemble de qualité, elle se doit de promouvoir le respect de l'autre et refuser toute forme de discrimination. Pour autant, les enfants et les jeunes n'évoluent pas toujours dans un environnement propice au respect d'autrui, par exemple lorsqu'ils grandissent au sein de familles où les parents et la fratrie n'incarnent pas ces valeurs. Par ailleurs, le système éducatif peut générer lui-même et malgré lui des formes de discriminations. Par exemple, les enfants qui ne parviennent pas à se conformer aux attentes de l'école, que ce soit en raison de leur santé ou de leur parcours de vie, sont de fait considérés en « échec scolaire » puis peuvent potentiellement en être tenus pour responsables.

Conscients de la complexité de ces phénomènes, les partenaires engagés dans le prochain PEDT poursuivront leurs initiatives pour promouvoir le respect de l'autre et refuser les discriminations de toute nature.

2-4- OBJECTIF 10 : SOUTENIR LES INITIATIVES D'ACCROCHAGE

Cet objectif consiste à mettre prioritairement en valeur ce qui favorise « l'accrochage », terme préféré à celui de « décrochage », car recouvrant les notions d'ambition et de synergie positive des actions ; le décrochage est à l'inverse le processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter sans avoir obtenu ni diplôme ni solution d'insertion sociale.

2-4-1- Mobiliser les espaces de concertation sur les initiatives d'accrochage

La mobilisation des services de la Ville pour construire des alliances éducatives via diverses instances existe déjà et doit se poursuivre afin que les jeunes ne s'inscrivent pas dans un processus de décrochage. Or l'accent a pour l'instant peu été mis sur le soutien aux initiatives d'accrochage. La prise en charge thérapeutique peut certes constituer un élément de réponse, mais elle demeure souvent insuffisante pour élaborer une stratégie aboutie. Dès lors, il convient de mobiliser les partenaires pour recenser, mutualiser, et diffuser les initiatives d'accrochage qui reposent sur des approches pédagogiques et éducatives.

Ainsi le nouveau PEDT sera marqué par le développement d'une « politique d'accrochage » afin de sécuriser les parcours des jeunes. Cette politique devra être plus mobilisatrice pour l'ensemble des acteurs et renforcer les liens entre les différentes instances.

2-4-2- Echanger et mutualiser davantage de pratiques efficaces

Les différentes instances, internes et partenariales mises en place par la Ville pour assurer le suivi de jeunes en risque de décrochage se sont régulièrement tenues ces dernières années, ce qui a permis de soutenir les services de la Ville, de contribuer à la recherche de solutions pour les enfants et leurs parents, et renforcer l'appui aux partenaires confrontés à des situations complexes. Toutefois, ces instances peuvent gagner en efficacité en étant plus lisibles par les partenaires, ce qui nécessite des échanges interinstitutionnels de pratiques en matière d'accompagnement de ces situations.

Une meilleure connaissance, et avec elle une cohésion des champs d'action de chacun, sont ainsi à impulser afin qu'une nouvelle dynamique globale d'accrochage scolaire s'opère sur la ville entre tous les acteurs. Développer des temps et définir des espaces pour l'accrochage (dans les structures déjà existantes) seront à penser dans le prochain PEDT.

2-5- OBJECTIF 11 : ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT LES ENFANTS ET LES JEUNES PRÉSENTANT DES SIGNES DE FRAGILITÉS ET PORTEURS DE HANDICAP

Cet objectif s'adresse aux enfants et aux jeunes aux besoins particuliers. Il s'agit du public dont la situation exige une prise en considération plus fine et plus adaptée que pour l'ensemble de la population.

2-5-1- Elaboration d'une culture commune de repérage des difficultés et de mise en oeuvre de stratégies d'accompagnement

Avec l'instauration des dispositifs locaux de Veille Educative et de Réussite Educative, les professionnels de terrain se sont progressivement organisés pour adapter et coordonner leurs propositions de réponses aux parents des enfants et jeunes qui présentent des signes de fragilité. Ce mode de fonctionnement s'est inscrit dans un paysage déjà investi par des représentants des différents métiers et institutions à vocation éducative. Compte tenu de la complexité des situations et des dispositifs existants, les précédentes années ont été consacrées au développement de l'interconnaissance entre professionnels afin de concevoir le cadrage méthodologique et déontologique de la coopération en faveur de ce public. Ce travail a permis de confirmer l'intérêt du renforcement des liens entre les professionnels et de la mise à jour de l'insuffisance, voire de l'absence de réponses institutionnelles à des besoins bien réels.

Maintenant que leurs interconnaissances ont conduit à leur inter-reconnaissance, les professionnels doivent à présent élaborer une culture commune et un cadre de coopération concernant le repérage des difficultés et la mise en oeuvre des stratégies d'accompagnement définies avec les parents.

2-5-2- Mobilisation du droit commun et articulation des dispositifs dédiés à l'accompagnement des fragilités et handicaps

Les dispositifs dits de « droit commun », c'est-à-dire accessibles à tous, sont censés être systématiquement mobilisés en faveur de tous les enfants et jeunes quelles que soient leurs difficultés. Par ailleurs, il existe un certain nombre de prises en charge réservées au public pour lequel des besoins spécifiques ont été diagnostiqués. Or les situations individuelles sont par nature complexes, tout comme le fonctionnement des institutions, ce qui rend l'adaptation des moyens existants compliquée. Par exemple, lorsqu'un professionnel perçoit qu'un enfant peut être porteur d'un handicap, il oriente ou accompagne les parents vers le corps médical pour une confirmation, puis pour une éventuelle prise en charge.

Mais le processus d'acceptation par les parents ainsi que les délais nécessaires à la Maison De l'Autonomie pour reconnaître « officiellement » le handicap sont toujours longs. Pendant cette période qui dure parfois plusieurs mois voire des années, l'enfant peut être accueilli en milieu ordinaire sans que les professionnels qui l'accompagnent au quotidien ne disposent des éléments et des moyens adaptés. Qui plus est, lorsque le processus de reconnaissance arrive à son terme, l'absence de place pour accueillir convenablement l'enfant est un problème récurrent.

Dès lors sur ce volet, le prochain PEDT sera consacré à la mise en évidence partenariale des succès et des freins persistant à l'accompagnement décent des enfants, des jeunes et de leur famille, de manière à partager puis contribuer à résoudre les situations rencontrées.

3. ATTRACTIVITÉ ET PERFORMANCE

Cette partie traite de la dimension éducative du territoire, de ce qui en accroît progressivement l'attractivité et permet ainsi d'améliorer les performances des enfants et des jeunes.

3-1- OBJECTIF 12 : AMÉNAGER UN TERRITOIRE ÉDUCATIF, ÉLABORER ET METTRE EN OEUVRE UN SCHÉMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Cet objectif traite de l'évolution physique de la ville et de ses liens avec la gestion du patrimoine éducatif.

3-1-1- Etude et programmation de l'évolution des équipements éducatifs au sein d'un territoire en mutation

La ville entre désormais dans la seconde phase du renouvellement urbain et les trois prochaines années seront celles qui verront naître le plateau recouvrant la nationale 10. Ces mutations urbanistiques profondes sont à considérer du point de vue des modes de vie, de déplacement et d'utilisation des équipements publics par les habitants.

Et dans la mesure où de nombreux équipements publics ont une dimension éducative, le PEDT intègre totalement ce contexte. Les études préalables aux nouvelles constructions seront systématiquement abordées au regard de la dimension éducative du territoire.

3-1-2- Schéma directeur d'entretien du patrimoine et organisation du suivi des travaux

Initialement prévu au précédent PEDT, le schéma directeur d'entretien du patrimoine n'est pas encore achevé. Il s'agit de mettre en évidence la planification des investissements nécessaires à la gestion des bâtiments. Par ailleurs, l'évaluation du PEDT a mis en exergue les difficultés pour les écoles et les services de la ville de hiérarchiser et suivre les travaux de maintenance dans les bâtiments scolaires.

Le prochain PEDT prévoit l'achèvement du schéma directeur d'entretien du patrimoine. Concernant les travaux de maintenance, la Ville s'est dotée d'un outil informatique pour mieux accompagner les écoles et les services chargés de les réaliser ; tous les utilisateurs doivent maintenant bien s'approprier cet outil grâce auquel une meilleure lisibilité de ce qui est fait sera possible.

3-1-3- Appropriation, respect et mise en valeur de l'espace public

Les espaces traditionnellement reconnus pour leur dimension proprement éducative sont le foyer familial, l'école, les équipements publics sportifs ou culturels... Il convient également de considérer l'espace public comme un lieu de socialisation pour les enfants et les jeunes, en particulier lorsqu'ils l'investissent sans présence d'adultes. L'espace public subit régulièrement des dégradations, ce qui révèle la nécessité de mener une réflexion de fond pour faire évoluer la situation. Par ailleurs, il est notable que les professionnels de l'éducation interviennent essentiellement au sein des équipements, et de fait connaissent peu l'espace public. La Municipalité investit pour que le jeune public connaisse mieux son territoire, en particulier par l'Atelier Ville. Des enseignants abordent à leur niveau la question de l'embellissement et du respect des cours d'école.

Le prochain PEDT s'appuiera sur ces démarches pour favoriser l'appropriation de l'espace public par les enfants, dès le plus jeune âge et avec le concours de tous ceux qui agissent pour l'amélioration du cadre de vie – à l'image par exemple du service de Gestion Urbaine de Proximité.

3-1-4- Sécurisation des espaces publics pour les enfants et les jeunes grâce à des aménagements spécifiques et au développement des partenariats

Les enfants et les jeunes occupent l'espace public à tous moments de la journée et en toutes saisons. Afin qu'ils puissent y évoluer et circuler de manière autonome et sécurisée, il importe de s'assurer que les aménagements soient conçus et adaptés à ces fins. Les partenariats avec les bailleurs, les services d'urgence et de sécurité, les acteurs de la médiation et les services de la ville sont, à cet égard, pertinents à développer.

Le prochain PEDT encouragera et soutiendra les aménagements et les initiatives concourant à la sécurisation des espaces publics.

3-2- OBJECTIF 13 : ARTICULER LES MOYENS EXISTANTS DU TERRITOIRE POUR RENFORCER ET OPTIMISER L'OFFRE ÉDUCATIVE

Cet objectif consiste à poursuivre la recherche d'efficience par la mise en synergie des moyens au profit d'une répartition équilibrée de l'offre éducative.

3-2-1- Articulation et lisibilité des financements mobilisés et mobilisables

La Ville consacre prioritairement son budget au secteur de l'éducation, et d'autres financeurs abondent la politique éducative municipale. Dans un contexte de diminution des ressources publiques de l'Etat envers les collectivités, les différents financeurs accroissent leur vigilance quant à la conformité de leurs dépenses à leurs prérogatives. Toutefois, pour garantir une continuité éducative de qualité, la Ville finance parfois des services dont la charge revient légalement à ses partenaires.

Plus globalement la mise en évidence fine des différents financements permettra non seulement d'améliorer l'efficience de l'action publique, mais également de chercher à convaincre d'autres financeurs de concourir aux objectifs du PEDT – par exemple l'Union Européenne.

3-2-2- Equilibre de l'offre éducative sur l'ensemble du territoire

La diversité des équipements de la Ville permet aux enfants et aux jeunes de pratiquer différents sports, arts et loisirs, et de bénéficier d'une large offre culturelle, que ce soit du cinéma ou du spectacle vivant. Toutefois, la proximité de ces équipements a logiquement tendance à constituer un critère de leur utilisation par les écoles et les équipes municipales. Le recours aux transports en car permet certes de renforcer l'accès aux équipements les moins proches, mais les coûts générés réduisent d'autant l'élargissement de l'offre éducative.

Un travail devra être conduit dans le cadre du prochain PEDT pour que les enfants et les jeunes scolarisés dans les différents quartiers aient le meilleur accès à la diversité des offres du territoire.

3-3- OBJECTIF 14 : DÉVELOPPER DES FILIÈRES ATTRACTIVES ET D'EXCELLENCE

Cet objectif concerne le travail engagé entre la Ville et l'Education nationale pour favoriser d'une part l'attractivité du territoire, en créant des filières spécialisées et d'excellence, et d'autre part pour donner aux jeunes de la ville les moyens de réaliser un parcours scolaire de qualité proche de chez eux.

3-3-1- Coopération Ville-Education nationale pour la création et le développement de filières

Lors du précédent PEDT, des Classes à Horaires Aménagés ont par exemple été créées au sein des collèges dans les domaines de la danse et du théâtre. Ces créations sont le fruit d'une volonté politique conjointe de la Direction Académique et de la Ville, ainsi que de leur collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Les filières des lycées professionnels attirent des jeunes des villes alentours, ce qui contribue à davantage de mixité sociale, et le lycée général de la Plaine de Neauphle offre par exemple des options dans les arts visuels.

L'ancrage de filières spécifiques demandant une inscription dans le temps long, cette dynamique d'un partenariat étroit entre la Direction Académique, les établissements scolaires et la Ville sera renforcée dans le prochain PEDT.

3-3-2- Promotion des filières locales et développement de leur accessibilité

Les filières récemment créées sont affiliées à un établissement. Par exemple, la « Classe à Horaires Aménagés Danse » est située au collège du Village. Cette configuration la rendant moins accessible aux jeunes résidant dans les quartiers éloignés de ce collège, la première étape a été de ne pas réserver cette classe aux seuls élèves du secteur.

De la même manière que pour l'enjeu d'équilibre de l'offre éducative, le prochain PEDT s'attachera à faciliter l'accès aux différentes filières pour les jeunes qui y portent un intérêt, quel que soit leur lieu de résidence.

3-3-3- Accompagnement des parents à l'appropriation des filières attractives et d'excellence

L'accès aux différentes filières d'excellence, telles que les grandes Ecoles, suppose non seulement leur accessibilité pour les élèves, mais également leur appropriation par leurs parents. En effet, les parents jouent un rôle déterminant lors du processus d'orientation, et certains ont besoin de s'approprier davantage ces parcours d'excellence pour permettre à leur enfant d'y accéder.

Le prochain PEDT s'attachera à informer les parents sur l'existence de parcours d'excellence pour leurs enfants, et à les accompagner quant à leurs modalités d'accès.

3-4- OBJECTIF 15 : DÉVELOPPER L'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE ET À LA ROBOTIQUE

Cet objectif aborde la question de l'éducation au numérique, déjà engagée, et à la robotique qui reste à développer.

3-4-1- Utilisation de la tablette comme outil pédagogique renforçant le rôle et les missions de chaque acteur éducatif tout en facilitant les liens entre eux

Le premier PEDT a nettement distingué le rôle de l'école et de la Ville concernant le numérique, la Ville intervenant principalement pour équiper les écoles en matériel. Lors de la dernière année du présent PEDT, la Ville a amorcé une réflexion pour mettre les outils numériques au service des projets éducatifs sur tous les temps de l'enfant et dans le respect des objectifs propres à chacun.

Le prochain PEDT verra donc se développer des projets utilisant des tablettes dans le 1^{er} degré, au départ dans des écoles pilotes, afin de déployer ces équipements après l'évaluation d'une phase expérimentale. L'Education nationale se fixe notamment comme objectifs de former les élèves à la maîtrise des outils numériques, ainsi qu'aux méthodologies favorisant l'autonomie et l'auto-évaluation. Pour le périscolaire il s'agira d'inclure le numérique dans la palette des outils pédagogiques utilisés pour proposer aux enfants des activités ludiques. La Réussite Educative utilisera ces outils pour accompagner les enfants relativement à leurs difficultés spécifiques, éventuellement en présence de leurs parents. Enfin, une discussion sera menée avec l'Education nationale pour envisager de développer le travail personnel de l'élève directement en classe, grâce à ces nouveaux supports.

3-4-2- Animation de projets numériques et robotiques sur les différents temps de l'enfant et formation des intervenants

Que ce soit sur les temps scolaires ou périscolaires, pour les enfants ou pour les adolescents, les actions utilisant les outils numériques ont été nombreuses. Plusieurs ateliers de robotique ont notamment eu lieu, des jeunes ayant par exemple participé à divers concours locaux et nationaux. Les enseignants se sont progressivement formés pour « s'emparer de la culture du numérique » selon les termes du projet académique.

La dynamique impulsée de l'éducation au numérique et à la robotique va prendre de l'ampleur dans le prochain PEDT, toujours en s'appuyant sur une étroite coopération entre les acteurs de terrain, pour que le numérique et la robotique constituent un moyen et non une fin.

3-4-3- Conception et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'équipement numérique et de déploiement de la fibre

Lors du précédent PEDT, la Ville a investi dans l'équipement des écoles en matériel numérique tels que les vidéoprojecteurs interactifs. Les équipes pédagogiques des écoles, des collèges et des lycées ont quant à elles créé des Espaces Numériques de Travail. Afin que les enfants et les jeunes bénéficient pleinement des potentialités éducatives liées aux outils numériques, il est indispensable de disposer d'une connexion à haut débit. Or la ville n'est pas, à ce jour, intégralement reliée à la fibre optique.

Le prochain PEDT prévoit d'équiper de tablettes tous les élèves de l'élémentaire ; elles seront mises au service de projets pédagogiques portés par les équipes d'enseignants, du périscolaire ou de la Réussite Educative

3-4-4- Accompagnement des parents à l'appropriation du numérique dans la sphère éducative

L'évaluation du PEDT montre que les parents sont globalement favorables à l'utilisation du numérique à l'école. Cependant de nombreuses voix expriment des réserves sur cette utilisation, compte tenu des risques associés à un usage excessif ou non maîtrisé des outils numériques. Les projets menés par les Ecoles comme par les professionnels de la Ville ne sauraient être menés sans y associer étroitement les parents.

C'est pourquoi le PEDT veillera à ce que les actions dans ce domaine soient autant d'occasions de permettre aux parents de bien comprendre ce qui se joue dans la sphère éducative, et de disposer des repères concernant l'usage du numérique dans la sphère familiale.

3-5- OBJECTIF 16 : COMMUNIQUER SUR LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Cet objectif consiste à porter à la connaissance des habitants de ce qui existe de positif sur le territoire.

3-5-1- Communication sur le PEDT

L'évaluation du PEDT a non seulement révélé que les professionnels souhaitent être mieux informés sur le PEDT, mais également que les parents en exprimaient le besoin.

La dimension de la communication n'ayant pour l'heure pas suffisamment été développée, il conviendra que le sens et le contenu du prochain PEDT soient mieux expliqués à l'ensemble de la population.

3-5-2- Valorisation des actions et des réussites du territoire et de ses acteurs

La soirée des réussites symbolise la volonté de la Ville de mettre en valeur les jeunes du territoire dont le parcours est emprunt de courage et de ténacité. Non restreints à la forme de réussite la plus reconnue, le succès dans les études longues et généralistes, les parcours mis en lumière au cours de cette soirée peuvent être liés aux arts, aux sports ou aux filières scolaires courtes ou professionnelles : l'important est le chemin, plus que le résultat.

Le succès de cette approche est amené à se développer pour encourager chaque jeune, quelque soit la voie dans laquelle il s'engage. Par ailleurs les succès collectifs gagneront également à être valorisés dans le prochain PEDT.

3-5-3- Développement et partage des outils de communication propres à chaque acteur

La ville est le théâtre d'un grand nombre d'événements à caractère éducatif, notamment en fin d'année scolaire lorsque les écoles et les équipes municipales présentent les travaux menés avec les élèves et les enfants. Afin de valoriser ces productions, l'Education nationale a par exemple élaboré un « donner à voir », un guide à destination des enseignants recensant tout ce qui a été produit, de manière à ce qu'ils se rendent avec leur classe dans différents lieux.

Mieux valoriser les actions éducatives conduites par les différents membres de la communauté éducative suppose d'approfondir la réflexion entamée sur la question de la communication, ce qui constitue un axe du prochain PEDT.

4. COOPÉRATION ET COHÉSION

Cet axe du PEDT est consacré à la coopération et la cohésion entre les acteurs de la communauté éducative.

4-1- OBJECTIF 17 : PROMOUVOIR LA COOPÉRATION ENTRE LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Cet objectif consiste à impulser et animer une dynamique propice au développement d'interactions favorables à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

4-1-1- Lisibilité de la gouvernance du PEDT

Le premier PEDT a permis l'instauration de différentes instances utiles à l'animation des échanges et aux prises de décisions. Le comité de pilotage, composé des représentants institutionnels et de fédérations de parents d'élèves s'est réuni une à deux fois par an pour définir les grandes orientations du PEDT, par exemple en matière d'évaluation. Par ailleurs, un comité de suivi dédié au 1^{er} degré composé de parents d'élèves, d'enseignants et d'agents municipaux, s'est tenu 4 à 6 fois chaque année afin de conduire et ajuster la réforme des rythmes éducatifs. En revanche, une instance analogue ne s'est pas constituée pour le 2^d degré. Enfin, les décideurs de la ville et de l'Education nationale se sont régulièrement rencontrés sans que cela ne fasse l'objet d'un affichage en tant qu'instance de gouvernance.

Au regard de ces constats, le prochain PEDT poursuivra son comité de pilotage avec pour objectif d'en améliorer l'animation. Par ailleurs il devra créer un comité de suivi du 2^d degré, à l'instar de celui du 1^{er} degré. Enfin en fonction des besoins, les décideurs continueront de se rencontrer dans le cadre de comités restreints composés d'élus et de cadres municipaux, de représentants du 1^{er} degré, du 2^d degré, et des autres institutions concernées. Il appartiendra à chaque instance d'y inviter les acteurs de son choix, et de prévoir les modalités d'information de ses propositions et décisions aux acteurs concernés.

4-1-2- Valorisation des initiatives, du travail collaboratif et de l'implication des enfants, des jeunes et des adultes

Différents ateliers thématiques ont été organisés afin de faire évoluer les actions conduites en faveur du jeune public. Ils ont permis les échanges entre les différentes parties prenantes qui se sont progressivement mieux connues. Par exemple, les enseignants de maternelle et les ATSEM ont partagé différents temps d'échange pour identifier les facteurs d'une meilleure coopération. Par ailleurs, le précédent PEDT a encouragé la prise en compte de la parole des enfants et des jeunes sur les sujets qui les concernent. Les conseils de vie collégienne et lycéenne, comme le conseil des jeunes, ont permis l'engagement de jeunes mais sans que leurs paroles et actions ne soient valorisées au sein du PEDT.

Compte tenu de cette première expérience, le prochain PEDT continuera d'organiser des ateliers thématiques en associant toujours les différentes parties prenantes, de manière à convenir ensemble des évolutions d'ordre éducatif à proposer aux décideurs. Par ailleurs les équipes chargées d'encourager et de valoriser la coopération entre jeunes auront pour objectif de porter leur parole auprès des adultes.

4-1-3- Mobilisation des associations dans le PEDT

Le tissu associatif trappiste intervient en faveur des enjeux inscrits au PEDT, que ce soit dans le domaine des sports, des arts ou de l'accompagnement à la scolarité. Toutefois, les associations n'ont pas encore formellement pris une pleine place au sein du PEDT. Ce phénomène s'explique en partie par la nécessité première pour la Ville et l'Education nationale d'asseoir les bases d'un partenariat solide.

Maintenant que ces fondations institutionnelles sont posées, il convient de mobiliser pleinement les associations qui concourent aux objectifs du PEDT. A cette fin, elles seront conviées aux différents temps de travail de manière à renforcer la dynamique éducative locale.

4-1-4- Renforcement des partenariats avec le monde économique et professionnel

L'Alliance territoriale, impulsée en novembre 2018 par la Ville a été un levier important pour renforcer les partenariats autour du monde économique et professionnel. Les établissements du second degré ont pu s'appuyer sur ce lancement d'Alliance pour « alimenter » le parcours Avenir pour leurs élèves. L'action de tous les collèges et lycées nommée « A Trappes ton avenir » au lycée de la Plaine de Neauphle en janvier 2018 en a été une mise en oeuvre.

Le prochain PEDT aura pour objectif de mettre davantage en lien et en synergie tous les acteurs pour faire vivre le parcours Avenir de chaque jeune. En effet, permettre à chaque jeune d'acquérir les clés de compréhension du monde professionnel pour développer son autonomie et construire son projet d'orientation scolaire et professionnelle est l'enjeu du parcours Avenir que l'Education nationale a mis en place dernièrement. Tous les acteurs doivent pouvoir y contribuer par leurs actions et missions.

4-1-5- Evaluation des actions dédiées au public du 2^d degré en priorité

Comme tout projet, le PEDT a intégré une phase d'évaluation sous la forme d'une démarche évaluative participative pour être en cohérence avec l'esprit du PEDT. Compte tenu du contexte de la réforme des rythmes éducatifs et de l'ampleur du PEDT, le comité de pilotage a fait le choix de focaliser l'évaluation sur le 1^{er} degré. Articulant les approches quantitatives et qualitatives, la démarche évaluative a associé les différents acteurs autour des enjeux liés à la coopération et aux conséquences de l'organisation des temps de l'enfant définie par le comité de suivi du PEDT 1^{er} degré. Par contre, ce qui a été mis en oeuvre par les équipes de la Ville et de l'Education nationale en charge des collégiens et des lycéens a fait l'objet de temps de bilan mais pas d'une démarche évaluative approfondie associant les différentes parties prenantes.

L'évaluation du prochain PEDT sera donc prioritairement axée sur les actions à destination du public du 2^d degré. Le comité de suivi concerné aura pour mission de proposer le cahier des charges à la validation du comité de pilotage. De plus, en fonction de l'évolution du PEDT, le comité de pilotage pourra décider de procéder à l'évaluation des sujets de son choix.

4-2- OBJECTIF 18 : FORMALISER LES PARTENARIATS DU PEDT

Cet objectif vise à rédiger les documents qui traduisent la coopération impulsée par les institutions.

4-2-1- Articulation du PEDT avec le contrat d'objectifs 1^{er} et 2^d degré de l'Education nationale

Le PEDT 2014/2018 prévoyait « la déclinaison du PEDT dans les projets d'établissements ». Dans le même temps, la Direction Académique des Yvelines a défini son propre projet dont la circonscription du 1^{er} degré et les établissements du 2^d degré devaient intégrer les orientations, dont celle de « construire la cohérence des différents projets et actions sur un territoire ». Il résulte de ces volontés institutionnelles conjointes une mise en évidence des intersections du PEDT avec le projet de la circonscription du 1^{er} degré en particulier, et avec le projet d'établissement du lycée de la Plaine de Neauphle. Aussi, l'ensemble des chefs d'établissements et l'inspectrice du 1^{er} degré souhaitent franchir un nouveau palier dans la mise en évidence de l'inscription de leurs propres objectifs au sein du territoire – lui-même enclin à définir des orientations locales.

Le prochain PEDT continuera d'animer la réflexion des équipes de direction afin de permettre à tous de disposer d'une vision claire et partagée des objectifs poursuivis en faveur du public, que ce soit au moyen d'interventions intra ou interinstitutionnelles. Les liens entre le comité de pilotage de l'Education nationale (composé des inspecteurs et chefs d'établissement) et le comité de pilotage du PEDT seront établis pour veiller à la bonne fluidité des échanges.

4-2-2- Elaboration des cadres de coopération et appropriation par la communauté éducative

Antérieurement au 1^{er} PEDT, les coopérations entre institutions existaient déjà. Elles faisaient cependant peu l'objet de contractualisations, ce qui avait conduit à fixer la « formalisation des partenariats » comme objectif du PEDT. Depuis 2014, les partenariats se structurent davantage, la clarification des rôles et attendus de chacun contribue à la qualité de la coopération. A cet égard, le dispositif de la Réussite Educative dispose d'une expérience ancienne et continuellement renouvelée, en particulier au sujet de la question sensible du partage d'informations nominatives concernant des enfants ou des jeunes présentant des signes de fragilité. Toutefois, il reste des sujets ayant fait l'objet de réflexions communes sans pour autant avoir abouti à l'écriture de documents cadrant la coopération, à l'exemple du partage des locaux des écoles primaires ou du projet de charte locale régissant les relations de travail entre les enseignants et les ATSEM.

Les vertus de ces cadrages sont reconnues, à la condition que les acteurs de terrain concourent à leur rédaction et soient en position d'en suivre l'application. Le prochain PEDT devra donc continuer d'animer les travaux nécessaires à la formalisation écrite et à la mise en oeuvre des cadres des diverses coopérations éducatives.

4-2-3- Développement des outils de communication dédiés à la communauté éducative

La qualité de la coopération dépend pour une large part des moyens dont disposent les acteurs pour développer leurs relations. Or l'évaluation du PEDT indique clairement le déficit d'outils permettant aux membres de la communauté éducative de communiquer efficacement. Ces observations confirment l'intérêt du projet initialement prévu, mais non réalisé, de concevoir un espace Internet dédié au PEDT. Plus globalement la Ville a récemment modernisé ses supports numériques de communication. De son côté l'Education nationale conçoit et développe ses outils propres.

Le prochain PEDT devra se doter des outils de communication nécessaires à l'interconnaissance des acteurs, à la connaissance fine des équipements à caractère éducatif, sportif, culturel, artistique et de loisir, ainsi qu'au partage des nombreux événements qui rythment l'année.

4-3- OBJECTIF 19 : ACCROÎTRE LA QUALITÉ DES RELATIONS ENTRE LES PARENTS ET L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE ET DES INSTITUTIONS BIENVEILLANTES

Cet objectif s'attache aux relations entre les bénéficiaires des services publics locaux et nationaux de l'éducation et les opérateurs chargés de les mettre en oeuvre.

4-3-1- Accompagnement des parents à la compréhension et à l'appropriation des fonctionnements de l'école et des institutions

L'école et les institutions fonctionnent selon des codes et des règles dont sont éloignés certains parents. Dès lors il appartient aux porteurs de l'action publique de concevoir et mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la compréhension, par les parents, de leurs modes d'organisation. Cela peut prendre la forme d'un accompagnement individualisé sur des thématiques comme l'orientation scolaire. Or la combinaison de la complexité des fonctionnements institutionnels, et de l'absence de repères en la matière pour certains parents, est potentiellement source d'une communication trop limitée entre des adultes qui partagent pourtant l'objectif commun de voir s'épanouir les enfants.

Le prochain PEDT devra accentuer le travail en ce sens, en s'appuyant notamment sur les parents qui peuvent soutenir leurs homologues moins à leur aise avec les codes institutionnels.

4-3-2- Accompagnement de l'école et des institutions à la compréhension et à l'appropriation des fonctionnements des parents

D'un autre côté de nombreux parents sont issus de cultures tout à fait différentes de celle du pays d'accueil, notamment en ce qui concerne les structures de la parenté. Par exemple, l'Ecole peut chercher à échanger avec le père d'un enfant issu d'une famille matriarcale alors que c'est le frère de la mère qui est légitime pour s'occuper des questions éducatives. Les courants tels que l'ethnopsychiatrie, à laquelle l'équipe de la Réussite Educative a été formée, peuvent à cet égard apporter des clés de lecture permettant aux institutions d'intervenir de manière plus adaptée auprès des parents et adultes référents de l'enfant.

Bien que les professionnels du territoire soient davantage conscients des différences culturelles, ils restent régulièrement confrontés à des situations pour lesquelles ils ont besoin d'étayage ; le prochain PEDT prévoit de mener une réflexion pour les soutenir dans ce domaine.

4-3-3- Promotion et développement des relations de confiance des enfants, jeunes et parents envers les professionnels

Des relations de confiance entre les élèves, leur famille, et les personnels des établissements scolaires et des écoles se construisent à partir d'un langage commun. Les professionnels doivent donc simultanément prendre en compte les codes culturels de leurs interlocuteurs et expliciter les règles fixées par les institutions de manière à conférer une dimension réciproque, respectueuse et porteuse de sens à la communication. Créer une relation de confiance est en effet primordial pour construire les apprentissages dans un climat sécurisé. C'est par des actions concrètes, régulières, et aux formats variés (rendez-vous individuels, réunions de rentrées, écoles ouvertes, cafés des parents, mallette des parents, participation à des projets...) que les parents s'approprient le fonctionnement de l'école et des institutions, confieront leurs enfants en toute quiétude et témoigneront de leur reconnaissance.

Le prochain PEDT définira des actions concrètes qui favorisent la participation des familles à la vie des écoles et des institutions. La participation des parents aux projets de coopération éducative est à promouvoir, de même que l'organisation de conférences sur des thèmes d'actualités qui rassemblent les familles et les professionnels.

4-4- OBJECTIF 20 : ACCOMPAGNER LA FORMATION ET L'ANALYSE DES PRATIQUES DES PROFESSIONNELS

Cet objectif concerne spécifiquement l'exercice des métiers de l'éducation.

4-4-1- Développement des pratiques pédagogiques coopératives et valorisant le plaisir d'apprendre

Les métiers de l'éducation sont (par nature) exigeants et imposent à chaque professionnel de s'interroger sur sa pratique. La Ville a par exemple déployé des sessions d'analyse de pratiques pour les équipes du service de la petite enfance, ce qui a conduit à enrichir son projet de service grâce aux réflexions des agents. Cependant, cette volonté de travail collaboratif entre tous les acteurs, par leurs échanges et analyses de pratiques, doit également s'étendre dans le rapport avec les enfants et les jeunes, dans la classe et en dehors de la classe.

Le nouveau PEDT s'attache à la notion de pratiques pédagogiques coopératives (dans la classe et en dehors de la classe) avec les enfants et les jeunes, car ces pratiques sont un facteur de réussite. La coopération se définit comme « l'ensemble des situations où des personnes agissent, produisent ou apprennent à plusieurs ». Coopérer, c'est le pari d'une meilleure réussite pour tous – par « le faire, le vivre, et l'apprendre ensemble ». C'est agir, vivre et prendre plaisir à apprendre avec les autres, par les autres et pour les autres, mais non pas seul contre les autres.

4-4-2- Prise en compte des conditions de travail par chaque institution

Les conditions de vie pour les enfants et les jeunes dans les écoles et les établissements ne sont pas à isoler des conditions de travail des professionnels. L'évaluation du PEDT 1^{er} degré montre de fortes attentes des professionnels pour que le PEDT prenne davantage en compte leurs conditions de travail, ce qui relève en premier lieu de la responsabilité de chaque employeur. Toutefois la situation est particulière pour les enseignants du 1^{er} degré, dans le sens où le législateur confie au Maire la définition des horaires de leur face à face pédagogique avec les élèves.

Le prochain PEDT poursuivra cette recherche d'amélioration des conditions de travail, notamment car le lien est fort entre le plaisir d'apprendre pour les élèves, le plaisir d'enseigner pour le professeur, ou d'animer pour l'animateur.

4-4-3- Conception et mise en oeuvre de plans de formation propres à chaque institution

La formation des professionnels constitue un enjeu de premier ordre pour accroître la qualité du service public ; les institutions conçoivent donc des plans de formation adaptés aux besoins qu'elles identifient. La réforme des rythmes éducatifs ayant ainsi engagé la Ville à développer son offre de loisirs lors des temps périscolaires et à mieux répondre aux besoins des jeunes enfants, les équipes d'animation et les ATSEM ont bénéficié de formations spécifiques. L'Education nationale structure également un plan de formation qui vise notamment, selon le projet académique, à « renouveler les approches pédagogiques et didactiques ». Les enseignants se sont notamment formés au co-enseignement pour mettre en oeuvre des dispositifs tels que « Plus De Maîtres Que De Classes ».

La pertinence de la formation professionnelle résidant dans sa continuité, et les besoins restant importants pour l'ensemble de la communauté éducative, chaque institution en poursuivra le développement lors du prochain PEDT.

4-4-4- Conception et mise en oeuvre d'un plan de formation du territoire par et pour la communauté éducative

Si chaque corps de métier nécessite des formations spécifiques, certains enjeux appellent à des formations communes dont certaines peuvent être animées par des professionnels exerçant sur la ville. Par exemple, la première scolarisation d'un premier enfant est une étape singulière, autant pour l'enfant que pour ses parents, et elle concerne des professionnels de différents métiers et institutions. C'est pourquoi la Ville et l'Education nationale ont organisé une formation commune entre les équipes d'école maternelle, de la petite enfance, du périscolaire et du scolaire, dans l'objectif de mieux accompagner cette étape tant sur les aspects éducatifs qu'administratifs. Ce type de formation ne nécessite pas d'intervenants extérieurs et permet de valoriser les compétences des professionnels du territoire.

Le bilan tout à fait positif de cette expérience conduit à en prévoir un développement qui s'inscrira dans un plan de formation territorial dont l'un des intérêts résidera dans l'accroissement des temps de partage et de rencontre.

4-4-5- Partage de ressources pédagogiques par et pour la communauté éducative, et organisation d'événements dédiés à l'éducation

Le territoire est riche d'une grande diversité de professionnels disposant de compétences couvrant un large spectre. Le partage d'expériences et de ressources pédagogiques existe déjà au sein de chaque corps de métier, de chaque institution, et dans une moindre mesure à l'échelle du territoire. Lors du premier PEDT, la Maison des Parents a initié des démarches pour constituer un centre de ressources dédié aux professionnels, et pour organiser des événements sur différentes thématiques éducatives.

Le prochain PEDT s'attachera à développer la mutualisation des ressources pédagogiques en favorisant leur accès à l'ensemble de la communauté éducative, et donc aux parents. De plus, des intervenants spécialisés sur différentes thématiques éducatives permettront à la communauté éducative d'envisager localement les manières d'agir au regard d'expertises reconnues.

PERMETTRE À CHACUN DE VIVRE LE PEDT

Le comité de pilotage s'est réuni le 25 juin 2018 pour échanger sur le Projet Educatif De Territoire. A cette occasion, ses membres ont indiqué ce qu'il leur paraissait important de signifier en conclusion du présent texte.

Ainsi la question de l'appropriation des enjeux et des perspectives éducatives du territoire par l'ensemble de la communauté éducative apparaît-elle déterminante pour atteindre les objectifs fixés. Les membres du comité de pilotage doivent donc désormais rendre le PEDT intelligible afin de permettre à chacun de le vivre et non pas de le subir.

Cette démarche pédagogique situera chaque sujet du point de vue des enfants et des jeunes. Un projet spécifique sera mené pour qu'ils dessinent leur PEDT. Les parents seront invités à participer aux présentations du PEDT ainsi qu'aux divers ateliers et temps de travail. Les institutions poseront les cadres qui permettent de poursuivre les démarches partenariales au-delà des volontés des personnes.

La question de l'évaluation des acquisitions des enfants a également fait l'objet d'un débat au sein du comité de pilotage. Reconnue essentielle pour accompagner les enfants et les jeunes dans leurs progrès, l'évaluation telle qu'elle existe questionne car elle ne parvient pas à valoriser suffisamment le parcours éducatif des enfants.

Dès lors, considéré comme le catalyseur des dynamiques éducatives locales, le PEDT nous engage collectivement à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent, dans le respect des compétences de chacun.

Cette conclusion n'est pas une fin mais bien le début de notre travail collectif avec, au coeur de nos préoccupations et actions, les enfants et les jeunes !



CONTACT

Mission Projet éducatif de territoire et évolution du territoire

01 30 69 16 76

objectif.reussites@mairie-trappes.fr

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE
WWW.TRAPPES.FR

